



Vente d'un achat en indivision

Par **meli82**, le **14/02/2015 à 19:36**

Bonjour,

Il y a 15 jours, sans raison, mon ârtenaire pacsé m'a quittée sans raison apparente. Nous sommes pacsés et nous avons acheté une maison que nous étions entrain de restaurer. Il veut que nous nous dépacions le plus rapidement possible et que je lui vende mes parts de la maison que nous avons achetée ensemble. Je suis coemprunteur. Que dois je faire ?

Merci de votre réponse.

Par **aguesseau**, le **14/02/2015 à 22:15**

bjr,

pour le pacs, il est possible de le dissoudre selon le lien ci-dessous:

<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F1051.xhtml>

comme la maison vous appartient à tous les deux car vous êtes en indivision, vous avez les mêmes droits que votre partenaire sur ce bien.

rien ne vous oblige à lui vendre votre part et si vous voulez lui vendre, vous devez proposer votre prix.

vous devez absolument obtenir de la banque qu'elle vous désolidarise du prêt car même si vous n'êtes plus propriétaire du bien, vous êtes toujours solidaire du prêt.

dites à votre futur ex-partenaire qu'il y a des procédures à respecter concernant la propriété du bien et le crédit.

cdt

Par **meli82**, le **16/02/2015** à **20:58**

Merci pour votre réponse qui m'éclaire dans cette situation.